

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 1056

présenté par

Mme Genevard, M. Hetzel, M. Larrivé, M. Fasquelle, M. Lurton, M. Vitel, M. Woerth, M. Solère,
M. Decool, M. Straumann, M. Lazaro, M. Herth, Mme Poletti, M. Perrut, M. Gosselin et
M. Dassault

ARTICLE 26

À l'alinéa 3, après le mot :

« vétérinaire »,

insérer les mots :

« publics et privés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'enseignement agricole français est reconnu pour sa qualité et sa performance.

Or, la majorité des établissements est privée (74 %). IL convient pour reconnaître la contribution de l'enseignement privé à cette réussite, de le rappeler par cette mention.